



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-067

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

**Objet : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2024 :
rapport d'utilisation**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Mairam SY représentée par Mme Paola LEROY, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme FatosKEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-067-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte du présent rapport

I. Des actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse,

Chapitre 011 - Charges à caractère général **447 867 €**

Centre Social - activités des Centres Sociaux
(Mercredis et vacances scolaires) **272 175 €**

Bureau Information Jeunesse et Politique de la Ville :
Activités proposées aux jeunes de 13 à 25 ans **33 792 €**

Classes transplantées-
Ce fonds a contribué à l'organisation des classes transplantées **34 375 €**

Enseignement - transports pédagogiques des enfants du premier et du second degré
107 525 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais **1 059 586 €**

Il s'agit de dépenses de personnel de ces services : Maison de quartiers, BIJ, Service enfance, Affaires Scolaires en charge notamment de l'organisation des classes transplantées, mais aussi personnel accompagnateur dans les transports scolaires et assurant la sécurité des enfants sur leur parcours domicile-école. La dépense totale en personnel de ces services s'élève à 2 867 451 €

Le fonds de solidarité des communes couvre 1 059 586 € des dépenses de personnel des services sus mentionnés soit environ 37 %.

II. Mais également pour financer une partie du budget du CCAS en maintenant l'enveloppe de 50 000 € sur l'attribution de la subvention,

Cette enveloppe a ainsi permis de mettre en place des actions à destination des foyers en grandes difficultés comme l'attribution de paniers solidaires ou encore par l'octroi d'aides exceptionnelles.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

1 JUL 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-0625-001
Date de transmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025